

Débat sans fin sur les polluants éternels

POLITIQUE Les PFAS, ces composants chimiques nocifs pour la santé et l'environnement, sont au menu du Conseil national ce mardi. Les élus devront départager une panoplie de mesures, d'une diminution de la production à la recherche de solutions de remplacement

FANNY SCUDERI, BERNE

Le Conseil national débat mardi de huit objets concernant les PFAS, des composants chimiques nocifs pour la santé et l'environnement, que l'on trouve notamment dans certains textiles, les revêtements antiadhésifs ou des mousses anti-incendie. Un thème jugé important par les partis, qui ont convoqué une session extraordinaire. «Nous avons sollicité l'appui du PLR, explique la conseillère nationale Delphine Klopfenstein Broggin (VE/GE). L'objectif étant d'en faire une priorité, de trouver des majorités et d'apporter enfin des réponses.»

L'abandon récent par la Confédération d'une grande étude visant à détecter la présence de polluants dans le corps humain, pour des raisons d'économie, ajoute de l'huile sur le feu. Les propositions viennent de droite et de gauche, comme celle des écologistes de prélever une taxe à la source. De son côté, Martine Docourt (PS/NE) souhaite restreindre l'autorisation des PFAS «aux usages essentiels». Cette voie est aussi examinée par l'Union européenne. «Nous voulons prioriser la santé publique. La Suisse est très, très en retard, estime-t-elle. A l'inverse, la droite est prête à alléger les normes au profit de l'agriculture et de l'agroalimentaire. C'est une pesée d'intérêts.»

L'élue fait référence à la motion de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (Ceate) du Conseil des Etats, qui sera également examinée par le National. Le texte prévoit de prendre en compte le facteur économique dans la définition des valeurs limites de PFAS autorisées dans l'eau et l'alimentation. La commission du National est allée dans son sens, mais a ajouté une nouveauté: le Conseil



Les PFAS, nocifs, mais aux propriétés notamment antiadhésives, sont aussi présents dans les poêles à frire. (NEW YORK, 19 SEPTEMBRE 2015/MICHAEL NAGLE/BLOOMBERG/GETTY IMAGE)

fédéral pourrait être chargé de limiter la fabrication et l'utilisation de produits contenant des PFAS «en collaboration avec les milieux économiques». Reste à voir si, amendé, le texte trouvera la majorité de la Chambre du peuple.

Qui paiera l'addition?

«Les modifications donnent une autre orientation à la motion des Etats, qui eux voulaient uniquement atténuer les valeurs limites et offrir des exceptions à l'agriculture et aux distributeurs d'eau», confirme Christophe Clivaz (VE/

VS), membre de la Ceate-N. Le soutien des écologistes au texte est incertain car la motion laisse la porte ouverte au mélange de viande contaminée par les PFAS à des produits qui en sont exempts, pour respecter les seuils.

A l'opposé du spectre politique, Nicolas Kolly (UDC/FR), membre de la Ceate-N, soutient la motion amendée. «Si les producteurs démontrent que la santé est préservée car les seuils sont respectés, il n'y a pas de raison d'interdire des produits mélangés. La gauche est hypocrite lorsqu'elle demande des règles

excessivement sévères, ce qui a pour conséquence une baisse de la production agricole suisse et donc l'importation de denrées qui ne sont pas soumises à ces exigences.»

Parmi les rapporteurs de majorité, on trouve Nicolo Paganini (LC/SG). Le texte a la qualité, selon lui, «de concentrer» les différents enjeux liés aux PFAS: réparation des agriculteurs lésés, prévention et recherche d'alternatives. Nicolo Paganini réfute les critiques qui estiment que cette motion a été réalisée sur mesure pour le canton de Saint-Gall, où des prélèvements

ont révélé des teneurs supérieures aux normes pour de la viande bovine. «La motion guide le Conseil fédéral avec une approche quasi exhaustive, insiste-t-il. Si Saint-Gall est confronté à ce problème, le reste de la Suisse peut l'être aussi, tant les PFAS sont partout.» Le soutien aux entreprises agricoles touchées par une pollution est aussi porté par l'UDC.

Le Conseil national départagera des objets exigeant une diminution des PFAS, comme celui des Vert'libéraux demandant de «définir des trajectoires de réduction et des

mesures sectorielles» ou des propositions incitatives, comme la recherche de substituts. A l'instar de la proposition d'Andri Silberschmidt (PLR/ZH), de miser sur l'innovation pour trouver des alternatives aux PFAS. «Interdire les molécules les plus dangereuses est une solution à court terme. Nous les utilisons tous les jours: il faut trouver des alternatives durables», soutient-il.

«J'attends des décisions concrètes»

DELPHINE KLOPFENSTEIN BROGGIN, CONSEILLÈRE NATIONALE (VE/GE)

Cette session fera aussi office de test pour les futurs coprésidents du PLR Suisse, qui tenteront de trouver des majorités: la conseillère nationale Susanne Vincenz-Stauffacher recommande l'instauration d'une déclaration obligatoire des PFAS tandis que le conseiller aux Etats Benjamin Mühlemann défendra le 25 septembre le même texte que son collègue de parti Andri Silberschmidt. Le Conseil fédéral appelle au rejet de tous les textes. Une inconnue subsiste: sa position sur la motion amendée de la Ceate-N.

«J'attends des décisions concrètes. Que le parlement s'approprie le problème enfin, et fasse pression sur le Conseil fédéral qui, lui, ne bouge pas», encourage l'écologiste Delphine Klopfenstein Broggin. Sa motion sur l'instauration du principe du pollueur-payeur n'a pas été mise au menu, n'ayant aucune chance de trouver une majorité. C'est l'angle mort de cette session extraordinaire: aucun texte ne prévoit de traiter du financement de la dépollution. ■

«L'interdiction doit rester l'ultima ratio»

MESURES La conseillère nationale PLR, future coprésidente du parti, Susanne Vincenz-Stauffacher a déposé l'un des huit objets au menu de la session extraordinaire du parlement ce mardi. Elle plaide pour la déclaration de la présence des PFAS dans les biens de consommation

PROPOS RECUEILLIS PAR MARC GUÉNIAT

Pourquoi le PLR et Les Vert-e-s se sont-ils associés pour demander cette session extraordinaire? Lorsque plusieurs propositions sur un même thème sont déposées, de surcroît sur un sujet émergent, il est intéressant de les regrouper. Cela permet d'aller plus vite et de fixer un cap sur l'orientation politique, plutôt que

de traiter les objets les uns après les autres. Les Vert-e-s et le PLR partagent un constat sur les PFAS, qui posent un problème évident notamment en Suisse orientale, où de la viande bovine a dû être interdite à la vente. Il existe cependant des différences sur les mesures à prendre sur un thème qui n'est donc pas l'apanage d'un camp politique.

Que peut-on attendre de cette session? Une clarification et une direction. Les Vert-e-s et le PLR proposent des solutions opposées. Va-t-on taxer et interdire, ou inciter en misant sur la responsabilité individuelle? Le PLR privilégie la seconde option. En

règle générale, la santé publique doit primer, mais rares sont les cas où la situation est noire ou blanche. C'est le principe de réalité: il y a forcément un arbitrage à faire entre santé publique et besoins de l'économie. On ne peut pas, par exemple, demander à tous les agriculteurs affectés de changer de métier.

Vous-même proposez une déclaration obligatoire sur les biens de consommation mentionnant la présence de PFAS. Pourquoi est-ce important? L'interdiction doit toujours être l'ultima ratio. Par contre, l'information du consommateur est une excellente mesure de réduction des risques fondée sur un choix en connaissance de cause. Si

j'achète malgré tout une veste, un ustensile de cuisine ou un produit cosmétique, c'est ma responsabilité. Sur les yaourts, le taux de sucre est indiqué, mais ils ne sont pas pour autant interdits à la vente. Je propose d'appliquer le même principe aux PFAS, de manière à favoriser indirectement les alternatives.

Vous parlez de fixer un cap politique. Celui pris par le Conseil fédéral est clair: il rejette les objets déposés. C'est vrai. Concernant la déclaration obligatoire, le Conseil fédéral juge le principe opportun et légitime. Il redoute cependant une sorte de «Swiss Finish», qui pénaliserait cer-



«L'information du consommateur est une excellente mesure de réduction des risques»

taines PME, notamment actives dans l'exportation. Il propose d'attendre que l'Union européenne introduise une telle disposition avant d'examiner la possibilité de la reprendre dans le droit suisse. Par ailleurs, il estime que cela créerait une sorte d'usine à gaz administrative, incompatible avec la loi fédérale sur l'allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises. C'est pourtant précisément en raison de sa complexité que je ne demande pas l'introduction immédiate de cette déclaration. La motion propose d'en poser les bases. ■

Se passer des PFAS au quotidien

SOLUTIONS Plusieurs centaines d'alternatives aux «polluants éternels» existent. Pour certains produits destinés au grand public, comme les vestes imperméables et les ustensiles de cuisine, elles sont à portée de main. La substitution sera plus difficile dans les domaines techniques

PASCALINE MINET

Dans les cosmétiques, les poêles à frire, les farts de ski, les batteries électriques, les vestes imperméables, les pesticides, les emballages alimentaires, les dispositifs médicaux, les réfrigérateurs ou encore les mousses anti-incendies... La liste des usages actuels des PFAS est si longue et hétéroclite qu'elle évoque un inventaire à la Prévert. Mais de nombreuses études scientifiques ont montré que ces produits chimiques sont néfastes pour la santé et pour l'environnement. D'où l'importance de les remplacer par des alternatives plus sûres.

Les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) constituent un vaste groupe de plusieurs milliers de composés chimiques qui ont pour point commun de posséder au moins une liaison carbone-fluor. Inexistante dans la nature, cette liaison chimique leur confère une très forte stabilité et de nombreuses propriétés d'intérêt pour l'industrie, ce qui explique leur popularité. Les PFAS peuvent, entre autres, être hydrophobes, lipophobes, résistants aux produits chimiques...

Des usages «qui n'auraient jamais dû exister»

Alors que l'inquiétude autour de leurs impacts grandit, plusieurs initiatives visent à en limiter l'usage. En 2023, plusieurs pays européens (Danemark, Allemagne, Pays-Bas, Norvège et Suède) ont proposé de restreindre drastiquement leur usage au niveau de l'UE. Leur proposition prévoit l'interdiction de tous ces composés, avec une période de transition pour certains, jugés essentiels et difficilement remplaçables. Après six mois de consultation, l'Agence européenne des produits

chimiques (ECHA) a publié fin août une synthèse des quelque 5600 commentaires qu'elle a reçus sur ce sujet de la part des secteurs concernés.

Une base de données construite à partir de cette documentation a été présentée l'an dernier dans la revue *Environmental Science and Technology*. En accès libre, afin que les fabricants puissent la consulter, elle recense 563 alternatives existantes aux PFAS. Sur 251 applications différentes de ces composés, 16% sont considérées comme facilement remplaçables, à performance égale. Pour 37% des autres, des solutions de remplacement potentielles ont été identifiées mais doivent être confirmées. Pour 37%, aucune alternative n'a été trouvée (pour les 10% restants, la possibilité de remplacement n'a pas pu être évaluée).

«Il existe des usages des PFAS qui peuvent être abandonnés dès à présent, notamment dans les vestes de pluie, farts, cosmétiques ou ustensiles de cuisine», énumère Romain Figuière, chercheur à l'Université de Stockholm, qui a conçu cette base de données. La France a justement décidé d'interdire les PFAS dans les cosmétiques, farts, vêtements, chaussures et imperméabilisants à partir de janvier 2026. «Ces usages ouverts n'auraient simplement pas dû exister, car ils entraînent une exposition directe de l'environnement et des utilisateurs aux PFAS», estime le chimiste de l'EPFZ Martin Scheringer, spécialiste de ces substances.

La difficulté viendra plutôt des secteurs techniques, nombreux à utiliser ces composés pour des usages très spécifiques. Pour Romain Figuière, les PFAS seront particulièrement difficiles à substituer dans certaines applications médicales et électroniques. En revanche, de bonnes alternatives existent déjà pour les mousses anti-incendies, les gaz utilisés dans les réfrigérateurs, les pompes à chaleur et les batteries, d'après Martin Scheringer. «On entend parfois dire que les PFAS sont indispensables à la transition énergétique, mais c'est inexact. D'une manière générale, les PFAS ne sont pas irremplaçables», affirme le chimiste. ■